

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**

**Conseil Municipal du jeudi 26 janvier 2017  
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 2 février 2017 à 19h00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents** : Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Claude COTTET-GIGUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Alain PREVITALE, Antoine PULICE, Michel VIARD, Thierry VIDAILLET et Patricia VILLE.

**Absent excusé** : Geneviève ROZIER (ayant donné pouvoir à Sylvette LORGE), Alain JEANNIER (ayant donné pouvoir au Maire), Mélanie BOUVERET (ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MANZONI), Guillaume SAILLARD (ayant donné pouvoir à Claude COTTET), Roxane CHAPLET.

**Absent** : Fabrice GALLOIS, Laurent HUGUES-DIT- CILES.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

Le **quorum** étant atteint, Monsieur Thierry VIDAILLET se porte volontaire en qualité de **secrétaire de séance**.

Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal 1<sup>er</sup> décembre et du 20 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

**A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité**



Au nom du Conseil, le Maire assure l'expression de toute son amitié et ses condoléances à Alain JEANNIER suite au décès de son père.

Le Maire sollicite le Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation de signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise GOYARD pour les travaux de la Rue du Chêne, afin d'accélérer la réception du chantier. Le Conseil autorise à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **Présentation du projet de « centrale villageoise » par Yves Poète.**

Yves POÈTE, Maire de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude et Vice-président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, a été invité par le Maire à présenter le projet de « centrale villageoise » initié par le PNR.

Le PNR du Haut-Jura a fixé dans sa charte 2010-2022 le développement des énergies renouvelables afin d'approcher de l'objectif de devenir un territoire autonome en matière énergétique. La forêt et le solaire sont des richesses sous-exploitées dans le territoire du Haut-Jura à l'heure actuelle. Pour accompagner le Parc dans cette dynamique, la région Bourgogne Franche-Comté a versé deux aides d'un montant de 500 000 euros chacune.

Les projets de « centrales villageoises photovoltaïques » s'inscrivent dans cette démarche de développement des énergies renouvelables. L'objectif est d'utiliser le potentiel solaire du territoire, par la location de toitures et l'installation de panneaux photovoltaïques, afin de produire une électricité « propre » qui sera revendue à EDF.

Les centrales villageoises seront constituées sous forme de sociétés commerciales afin que tous les acteurs du territoire puissent participer en achetant des actions. Les moyens seront ainsi mutualisés et les bénéfices seront reversés aux actionnaires.

Le Maire ayant eu connaissance du cadastre solaire réalisé sur la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude, il interroge M. POÈTE sur la nécessité de produire un tel document avant d'envisager la création d'une centrale villageoise photovoltaïque sur la commune. M. Poète explique que ce document est un outil pertinent mais non obligatoire. L'important est de pouvoir recenser, dans le cadre d'un inventaire, les toitures qui pourraient être propices à recevoir de tels panneaux. Le Maire répond que l'adjoint aux travaux a déjà commencé à travailler sur le sujet.

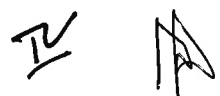
Madame PEDROLETTI souhaiterait connaître les critères retenus pour choisir les communes sélectionnées par l'appel à projet du PNR du Haut-Jura. M. POÈTE répond qu'il peut y avoir au sein d'une société « centrale villageoise » plusieurs communes. C'est la société qui décide ensuite de l'implantation des panneaux.

Le Maire demande ensuite la rentabilité moyenne d'un tel projet pour les actionnaires. M. POÈTE assure que celle-ci oscille entre 2% et 3%, soit un niveau supérieur à celui du livret A.

M. VIARD est intéressé par la durée de vie des panneaux photovoltaïques. M. POÈTE considère, au regard des premiers panneaux installés, qu'au bout de quarante ans un panneau photovoltaïque continue de produire à hauteur de 80% de son rendement initial.

Le Maire remercie M. POÈTE pour son intervention constructive et intéressante. Si la Mairie a déjà répondu à l'appel à candidature en raison des délais impartis par le PNR, le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à engager la Commune dans une telle démarche.

De l'avis général, ce projet s'inscrit parfaitement dans la démarche de la commune en faveur du développement durable : éco-quartier, chaufferie bois-énergie, ...



Le Conseil accepte à l'unanimité de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « centrale villageoise » initiée par le PNR du Haut-Jura.

## COMMANDE PUBLIQUE

### Vidéoprojecteurs - Mairie

La Mairie ne possède qu'un rétroprojecteur mobile qu'il faut déplacer à chaque réunion, et déplacé à l'occasion de certaines réunions publiques. Le Maire propose au Conseil l'installation de deux rétroprojecteurs, un dans la salle de réunion des adjoints et un dans la salle du conseil municipal, afin de remédier à ces difficultés.

L'entreprise PORTIGLIATTI (45B Rue du Faubourg Marcel – 39200 SAINT-CLAUDE) a remis un devis pour un montant de 2029,00 euros H.T. (deux mille vingt-neuf euros), comprenant la fourniture et l'installation de ces vidéoprojecteurs.

Le Conseil autorise le Maire à signer ledit devis et précise que les crédits seront inscrits au budget principal.

### Démontage du local communal – Lizon

Le local communal sis 28 Route des Viaducs est utilisé par les services techniques pour entreposer du matériel. La toiture étant fortement endommagée, et les réparations étant très coûteuses, il est proposé au Conseil sa démolition.

Un devis a été remis par l'entreprise SAS BASILE TP (4 Rue de la Citadelle – 39200 COYRIERE), pour un montant de 6.655,00 euros H.T. (six mille six cent cinquante-cinq euros).

Mme DA SILVA TEXEIRA demande où sera entreposé le matériel présent dans ce bâtiment. M. MANZONI répond que le bâtiment est peu pratique et que le matériel pourrait être réparti entre les autres bâtiments.

M. LANCON considère qu'il ne faudrait pas détruire le bâtiment, avant qu'un point précis soit réalisé sur les besoins généraux de stockage du matériel communal.

Estimant que le dossier n'a pas été assez travaillé, le Maire ajourne cette décision et demande à la Commission travaux de l'argumenter davantage.

### Décapage de la fontaine – Rue François Bourdeaux

La fontaine située Rue François Bourdeaux a subi des dégradations et les auteurs n'ont toujours pas été identifiés par la gendarmerie. Un devis pour le décapage de la fontaine a été déposé par l'entreprise A.C.E DECAPAGE (2 Place du Chalet – 39360 VIRY), pour un montant de 1.275,00 euros H.T. (mille deux cent soixante-quinze euros).

M. LANCON considère qu'il existe d'autres procédés moins coûteux et moins agressifs pour les revêtements existants pour effacer la peinture.

Après échanges, le Maire demande à la Commission travaux d'étudier plus en détail les modalités de remise en état, et ajourne ce point.

### **Extension des réseaux Orange et extension du réseau eau pluviale – Chemin de la Roche Juhan**

Dans le cadre des travaux de la PVR du Chemin de la Roche Juhan réalisés entre 2015 et 2016, il s'est avéré opportun de réaliser les travaux suivants en raison de la présence des entreprises plutôt que d'intervenir plus tard en abimant les revêtements tout juste réalisés.

Jean-Pierre MANZONI justifie la pertinence desdits travaux.

Le maire demande à être autorisé à signer un avenant autorisant :

- Des travaux de terrassement d'une partie de la tranchée nécessaire à l'extension des réseaux sec Orange, pour un montant de 1002,00 euros H.T. (mille deux euros) ;
- Une extension des réseaux EP, pour un montant de 2.547,00 euros H.T. (deux mille cinq cent quarante-sept euros).

Ces travaux de finition seraient réalisés par l'entreprise EIFFAGE.

Le Conseil autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce marché, et précise que les crédits seront inscrits au budget.

### **Renforcement du plafond du bâtiment sis 32 Rue François Bourdeaux**

M. LANCON explique au Conseil que le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment sis 32 Rue François Bourdeaux est difficilement aménageable en raison d'une poutre située en plein centre de la pièce. L'installation d'une poutre IPM pour renforcer la toiture permettrait l'utilisation de cette partie du bâtiment, d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>, par des associations ou pour d'autres activités.

L'entreprise AG METAL (ZI Nord – 39170 Lavans-lès- Saint-Claude), a remis un devis pour la fourniture et la pose d'une telle poutre, d'un montant de 837,20 euros H.T. (huit cent trente-sept euros et vingt centimes).

Le Conseil autorise le Maire à signer le devis correspondant et précise les crédits seront inscrits au budget.

### **Avenant n°1 – Travaux Rue du Chêne**

Les travaux de la Rue du Chêne pourront bientôt être réceptionnés. La réfection de voirie et la pose de nouveaux luminaires ont redonné de la qualité à cette rue.

Pour autant, la mise en séparatif des réseaux humides a nécessité d'étendre le périmètre des travaux (notamment en direction de la Grande Rue et en direction du Calvaire). Les réseaux étaient en mauvais état et il convenait de profiter de l'ouverture des tranchées pour les remplacer.

Ces travaux supplémentaires ont engendré une plus-value de 27 000,60 euros H.T. auxquels il faut soustraire les moins-values de 6 706,00 euros H.T. Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise GOYARD (39150 CHAUX-DES-PRES) augmentant le marché de travaux de 20 619,60 euros H.T.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise GOYARD, actualisant le montant du marché à hauteur de 119 623,10 € H.T., ainsi que toutes les pièces permettant sa mise en œuvre, et précise que les crédits seront inscrits au budget.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

### Modification du règlement intérieur de la Crèche La Rainette

A la demande de la Directrice de la Crèche La Rainette, le Maire propose au Conseil de modifier le règlement intérieur de la structure comme suit :

#### III) Le personnel

L'élément suivant est rajouté :

- 3 auxiliaires de puéricultrice « (une auxiliaire de puéricultrice pourra être remplacée par une CAP petite enfance) »

#### IV) 6) Composition du trousseau :

Les éléments suivants sont rajoutés :

- « Une photo »
- « Un sac plastique (style congélation) »

L'élément suivant est supprimé :

- « et du dentifrice »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, le règlement intérieur de la crèche multi-accueil « La Rainette » en intégrant les modifications susvisées.

## URBANISME ET TRAVAUX

### Compte rendu de la Commission urbanisme du 13 décembre 2016

Mme DUNOD présente les points abordés en Commission urbanisme :

- Le quartier du Planet. Les habitants du quartier avaient sollicité la Mairie pour la mise en place de mesures visant à réduire la circulation dans cette zone. La route étant départementale, et située hors agglomération, la Commune s'était rapprochée du Département. Ce dernier a estimé, après comptage, que le trafic journalier et la vitesse moyenne de circulation ne justifiaient pas la mise en place de mesures spécifiques. La Commission urbanisme a donc décidé d'étudier l'hypothèse de créer un hameau, le Hameau de Planet, afin que la commune puisse cependant limiter la circulation dans cette zone. Attache sera prise avec le Département pour examiner les conséquences de ce classement, avant que cette question soit soumise à l'approbation du conseil.
- Changement des numéros de rue. La Commission urbanisme étudiera la modification des numéros de la Rue du Chêne et de la Rue de la Fortune afin de passer au système métrique en 2017.
- Ralentisseur Chemin de la Chardet. Un ralentisseur sera installé dans cette rue afin de faire ralentir les automobilistes et les motards qui se rendent en direction du parcours de santé.



- La Commission proposera à la Commission finances d'inscrire au budget les dépenses suivantes : une étude pour le sens de circulation de la Rue du Chêne et l'installation de feux récompense, une étude pour l'installation de feux rouge Rue du Caton, et l'acquisition de bancs et de barbecues destinés à être installés dans plusieurs quartiers de la Commune.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **Droit de préférence - parcelle cadastrée AH n°199 - ZI Nord**

Par délibération en date du 6 mai 2009, le Conseil avait autorisé la vente de la parcelle cadastrée AH n°199, dans le Zone Industrielle Nord, et précisait que la parcelle serait revendue à la commune en cas de non-construction.

Le propriétaire qui n'a toujours pas construit, a trouvé un acquéreur, qui y créera son entreprise.

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'exercice de son droit de rachat ;

Mme DA SILVA TEXEIRA demande si la Commune n'aurait pas intérêt à acquérir la parcelle pour un projet communal, comme l'implantation des locaux techniques.

Le Maire répond que si l'idée est intéressante, il serait regrettable que cette vente soit annulée sans que la commune ait défini un projet clair et chiffré.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renoncer à la rétrocession au prix initial de ladite parcelle.

### **Acquisition du bâtiment La Poste**

Par courrier en date du 7 octobre 2016, le groupe Poste Immo consentait à la rétrocession à titre gratuit, moyennant une indemnité de 1 000 euros au titre des frais engagés pour l'entretien du bâtiment, du bien immobilier sis 4 Grande Rue pour permettra la création d'une agence postale sur la Commune.

Il est rappelé au Conseil que la rétrocession est réalisée à titre gratuit en raison d'une délibération de 1954 qui autorisait la cession du bâtiment à La Poste tant que l'activité postale était assurée sur la Commune. A défaut, le bâtiment devait être rétrocédé.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer tous les documents permettant cette rétrocession, aux conditions susnommées.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents permettant la rétrocession du bâtiment sis 4 Grande Rue, moyennant le versement d'une indemnité d'entretien de 1 000 euros.

## ASSAINISSEMENT

### Modification du tarif relatif aux contrôles assainissement

Depuis décembre 2015, la Commune a instauré un diagnostic obligatoire en matière d'assainissement pour toutes les ventes de biens immobiliers bâtis pour vérifier l'état des systèmes d'assainissement. Cette décision avait été prise après que la responsabilité de la Commune ait été engagée dans le cadre d'un sinistre lié à un mauvais raccordement d'un particulier au réseau d'assainissement collectif.

Le montant des diagnostics réalisés par la SOGEDO s'élève à 120,48 euros H.T l'unité. Ce montant est indexé pour tenir compte de l'augmentation des prix à la consommation et celui-ci sera actualisé en juillet 2017.

Il est proposé au Conseil d'augmenter de deux euros le montant du diagnostic assainissement afin de compenser une partie de l'actualisation des prix pratiqués par la SOGEDO et pour tenir compte des frais administratifs engagés pour la réalisation desdits diagnostics.

M. LANCON fait remarquer que le prix pratiqué est déjà élevé. Le Maire répond qu'au regard des autres diagnostics devant être réalisés lors des ventes, et des prestations fournies par la SOGEDO, ce prix est justifié.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'augmentation de deux euros des diagnostics assainissement.

### Répartition de la redevance assainissement dans le cadre de la DSP assainissement

Le Maire rappelle que la gestion de la station d'épuration a été déléguée à la SOGEDO dans le cadre d'une délégation de service public. Il convient au Conseil de délibérer pour répartir la redevance assainissement entre la part délégataire et la part communale, conformément au contrat de la délégation.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la répartition suivante à partir du 1<sup>er</sup> février 2017 :

- Sur le montant de la prime fixe annuelle, la rémunération du délégataire est fixée à 36,00 euros H.T. (trente-six euros) et la part communale à 54 euros (cinquante-quatre euros) par an ;
- Sur le montant de la part s'appliquant au nombre de m<sup>3</sup> d'eau consommée, la rémunération du délégataire est fixée à 0,53 euros H.T. (cinquante-trois centimes) par m<sup>3</sup> et la part communale à 0,47 euros (quarante-sept centimes) par m<sup>3</sup>.

Le Conseil approuve la répartition susvisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et précise que la rémunération du délégataire fera l'objet d'une indexation annuelle, conformément aux modalités d'indexation visées dans le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif approuvé par délibération en date du 17 novembre 2016.

**Annexe 1** Liste des décisions du Maire prises par délégations du Conseil municipal de :  
juillet à décembre 2016

*La séance est levée à 22 h 00.*

Philippe PASSOT, maire



Thierry VIDAILLET, secrétaire de séance





**Conseil Municipal du jeudi 26 janvier 2017 à 19 h 00**  
**ANNEXE 1 du COMPTE RENDU**

**Liste des décisions du Maire prises par délégations du Conseil municipal de :  
juillet à décembre 2016**

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
56/2016	04/07/2016	Commande publique	Marquage au sol / entreprise SIGNAUX GIROD (39400 BELLEFONTAINE) / 5.847,80 € H.T.
57/2016	07/07/2016	Commande publique	Eclairage plafond Maternelle / entreprise PORTIGLIATTI (39200 SAINT -CLAUDE) / 1.127,40 € H.T.
58/2016	12/07/2016	Commande publique	Panneau interdiction de stationner / entreprise BLANC PUBLICITE (39200 SAINT-CLAUDE) / 279,00 € H.T.
59/2016	12/07/2016	Commande publique	Interrupteur pour coffret de chantier / SCEB (39200 SAINT-CLAUDE) pour 253,60 € H.T.
60/2016	12/07/2016	Commande publique	Téléphone / ETG (39270 ORGELET) pour 3.520,00 € H.T.
61/2016	27/07/2016	Domaine et patrimoine	Location du logement T3 du bâtiment B de l'école élémentaire / durée de 1 an
62/2016	28/07/2016	Domaine et patrimoine	Location du logement T4 du bâtiment de Lizon / durée de 1 an
63/2016	22/08/2016	Commande publique	Carte électronique Karcher / BERGER (39000 LONS-LE-SAUNIER) pour 960,27 € H.T.
64/2016	17/08/2016	Commande publique	Remplacement du mat accidenté – Rue de Fauverge / SCEB (39200 SAINT-CLAUDE) pour 1.556,71 € H.T.
65/2016	17/08/2016	Commande publique	Automatisme vent – Maison de l'Enfance / STORE INNOVATION (71130 GUEUGNONE) pour 330,00 € H.T.
66/2016	17/08/2016	Commande publique	Store extérieur – Maison de l'Enfance / STORE INNOVATION (71130 GUEUGNONE) pour 3.611,00 € H.T.
67/2016	22/08/2016	Commande publique	Batterie auto-laveuse / BERGER (39000 LONS-LE-SAUNIER) / montant de 526,00 € H.T.
68/2016	29/08/2016	Commande publique	Pneus Unimog / entreprise CM GARAGE POIDS LOURDS (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 1.557,40 € H.T.
69/2016	06/09/2016	Commande publique	Signalisation pour passage à niveau / SIGNAUX GIROD (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 89,51 € H.T.
70/2016	06/09/2016	Commande publique	Panneau d'information pour les travaux de la Rue du Chêne / BLANC PUBLICITE (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 96,00 € H.T.
71/2016	06/09/2016	Commande publique	Signalisation pour passage à niveau / SIGNAUX GIROD (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 868,16 € H.T.
72/2016	06/09/2016	Commande publique	Panneaux pour la sécurisation des écoles / SIGNAUX GIROD (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 148,81 € H.T.
73/2016	06/09/2016	Commande publique	Panneaux de signalisation divers / SIGNAUX GIROD (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 1.452,04 € H.T.
74/2016	06/09/2016	Commande publique	Revêtement bicouche – Rue du Caton / SCEB (39200 SAINT-CLAUDE) pour 498,17 € H.T.
75/2016	08/09/2016	Commande publique	Balayage routier / BALAYAGE 39 (39140 BLETTERANS) pour 835,00 € H.T.
76/2016	13/09/2016	Commande publique	Pose et fourniture de bois de charpente – Cabinet médical / LANCELOT FRANCK (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) pour 491,00 € H.T.
77/2016	13/09/2016	Commande publique	Numéro de maison / SIGNAUX GIROD (39401 MOREZ) pour 58,85 € H.T.
78/2016	13/09/2016	Commande publique	ZAP info / CENTDIXNEUF (39190 GRUSSE) pour 800,00 € H.T.
79/2016	03/10/2016	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AE n° 269, propriété de M. Claude GRUET (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
80/2016	03/10/2016	Commande publique	Groupe électrogène / Isabelle industrielle (39200 SAINT-CLAUDE) pour 891,00 € H.T.
81/2016	03/10/2016	Commande publique	Plan des écoles / S.C.P. PRUNIAUX-GUILIER (39240 ARINTHOD) pour 3.760,00 € H.T.
82/2016	03/10/2016	Commande publique	Corbeilles urbaines / COMAT et VALCO (34530 MONTAGNAC) pour 1.113,95 € H.T.

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
83/2016	Néant		Non signé.
84/2016	12/10/2016	Demande de subvention	Demande de subvention FIPD / Sécurisation des écoles / 26.640,22 € H.T.
85/2016	18/10/2016	Commande publique	Réfection des sanitaires - Mairie / CR1 (39170 LAVANS LES ST CLAUDE) pour 1.326,80 € H.T.
86/2016	19/12/2016	Demande de subvention	Demande de subvention D.E.T.R. 2017 / Restauration du petit patrimoine / 24.087,66 € H.T.
87/2016	27/10/2016	Commande publique	Remplacement du compteur de calorie de la chaudière bois / PICARD (39205 SAINT-CLAUDE) pour 1.453,00 € H.T.
88/2016	03/11/2016	Commande publique	Piquets mobiles et panneaux triangles / COMAT et VALCO (34530 MONTAGNAC) pour 1.564,32 € H.T.
89/2016	03/11/2016	Commande publique	Climatisation Crèche / VENTFROID SAS (39570 PERRIGNY) pour 4.750,00 € H.T.
90/2016	03/11/2016	Commande publique	Broyeur avec réducteur / POIRSON (01100 ARBENT) / 1.1146,50 € H.T.
91/2016	09/11/2016	Commande publique	Panneaux de signalisation divers (2) / SIGNAUX GIROD (39401 MOREZ) / 2.164,44 € H.T.
92/2016	16/11/2016	Commande publique	Electrode pour défibrillateur / DUMONT SECURITE (01506 AMBERIEU-EN-BUGEY) / 231,03 € H.T.
93/2016	17/11/2016	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 779, propriété de Mme Nelly MASSON (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
94/2016	29/11/2016	Commande publique	Pneus véhicule technique / GARAGE BUFFARD (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) / 2.540,00 € H.T.
95/2016	30/11/2016	Commande publique	Ordinateur Crèche / ABSYS (39200 SAINT-CLAUDE) / 889,00 € H.T.
96/2016	30/11/2016	Commande publique	Sèche-linge Crèche / PORTIGLIATTI (39200 SAINT-CLAUDE) / 1.899,00 € H.T.
97/2016	30/11/2016	Commande publique	Moe Rue du Caton / Cabinet ABCD (39570 MONTMOROT) / 16.601,20 € H.T.
98/2016	30/11/2016	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AE n° 223, propriété de Mme Chantal GRANDPERRET (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
99/2016	08/12/2016	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 675 et 676, propriété de Jean LACROIX (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
100/2016	09/12/2016	Commande publique	Réfrigérateur / PORTIGLIATTI (39200 SAINT-CLAUDE) / 291,66 € H.T.
101/2016	09/12/2016	Commande publique	Volets roulants Salle RASED / GEDIMAT (39170 SAINT-LUPICIN) / 2.970,91 € H.T.
102/2016	09/12/2016	Commande publique	Réseau électrique Salle RASED / PORTIGLIATTI (39200 SAINT-CLAUDE) / 2.296,00 € H.T.
103/2016	09/12/2016	Commande publique	Faux plafond Salle RASED / Droguerie centrale (39200 SAINT-CLAUDE) / 4.298,00 € H.T.
104/2016	20/12/2016	Commande publique	Rechampissage des inscriptions de la plaque du monument aux morts - Ponthoux / SARL JANODY (39200 SAINT-CLAUDE) / 1.187,60 € H.T.
105/2016	14/12/2016	Commande publique	Display pyrotechnique – Chaufferie bois / SCHMID (68840 PULVERSHEIM) / 1.490,00 € H.T.
106/2016	20/12/2016	Commande publique	Dallage sous la table de pique-nique de Ponthoux / SOFRABAT (39310 LAJOUX) / 2.204,00 € H.T.
107/2016	20/12/2016	Finances locales	Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne B.F.-C. / 500 000,00 € / durée 1 an / index : T4M / marge : + 0,90 point / commission d'engagement : 0,10 %
108/2016	30/12/2016	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n°101, propriété Jean-Marc PONTAROLI (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)
109/2016	30/12/2016	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n°145 et AE n° 605, propriétés de SCI DESERT d'AVAIL (39170 LAVANS LES ST CLAUDE)